



ARTICLE 1 :

Le Comité Départemental de Cyclisme FFC de l'Hérault en collaboration avec Hérault Sport et les clubs Héraultais organise en 2026, la 7^{ème} édition du Trophée de l'Hérault « Cyclo-cross » qui se déroulera sur 3 épreuves.

Au moment de la signature de la feuille d'émargement, le coureur doit présenter sa licence FFC en cours de validité ou titre temporaire, sous peine de se voir refuser le départ.

Les engagements doivent être effectués par les clubs via CicleWeb (<https://maj.ffc.fr/Maj/>) dans les délais impartis.

ARTICLE 2 :

Les catégories femmes et hommes concernées sont :

U7
U9
U11
U13
U15
U17
U19
U23
Seniors (de 23 à 39 an)
Masters1 (40–44 an)
Masters2 (45–49 an)
Masters3 (50 an et plus)

ARTICLE 3:

Temps de course approximatif :

U7	5 min
U9	7min
U11	10mn
U13	15mn
U15	20mn
U17	30mn
U19etDames	40mn
U23 et Seniors	50mn
Masters1,2et3	50mn

ARTICLE 4 :

Tous les résultats des épreuves de Cyclo-Cross seront cumulés pour le classement général.

Un classement par points sera effectué après chaque épreuve suivant le barème ci-dessous :

Places : 1- 2- 3- 4- 5- 6- 7- 8- 9- 10- 11- 12- 13- 14 etc.

Points correspondants : 50- 48- 46- 44- 42- 41- 40- 39- 38- 37- 36- 35- 34- 33 etc.

2 points minimum seront attribués pour tout participant franchissant à ligne d'arrivée.

Si un coureur abandonne, il ne se verra créditer que d' 1 point.

Un bonus de 20 points sera attribué aux compétiteurs ayant participé aux trois manches du Trophée.

En cas de coureurs ex-æquo au classement général final, la meilleure place de la dernière épreuve sera déterminante.

ARTICLE 5 :

CALENDRIER :

23/11/2025 : CX n°1 : CX de LVAPH Gignac.

Organisation Team Montagnac AC.

30/11/2025 : CX n°2 : CX de Béziers Montfloures.

Organisation Béziers Méditerranée Cyclisme.

14/12/2025 : CX n°3. CX des Mousquetaires au Cap Agde Domaine St Martin.

Organisation Mousquetaires Cyclistes Pradéens.

Horaires à consulter sur le site des organisateurs ou sur le DO.

ARTICLE 6 :

Les concurrents qui sont à la 1ère place du classement général, doivent prendre leurs dispositions pour être présents lors de la remise des récompenses avec leur maillot de club.

Leur participation à la remise des prix est OBLIGATOIRE sauf en cas de force majeure dument justifié.

Pour toute absence injustifiée, les prix revenant au compétiteur ne lui seront pas remis.

ARTICLE 6 :

Les règlements FFC ainsi que celui du Trophée régional Occitanie de Cyclo-Cross s'appliqueront sur l'ensemble des manches du Trophée de l'Hérault.

Pour tout autre litige, le corps arbitral FFC sera le seul habilité à statuer.